qu'ils s'amusent à faire de la gourmandise. Rien de définitif n'est arrêté. Tout est en suspens. Il faut néanmoins en venir à une conclusion. Des résolutions sur l'état de la province sont prêtes: elles sortent de la plume de M. Papineau. Morin a fait une fameuse réponse à Bédard samedi, et a parlé mieux que dans aucune occasion précédente. Il y avait plusieurs dames présentes; c'était peut-être un stimulant pour notre ami. On comptait une de ses anciennes belles parmi les auditeurs. Voyez ce que peut faire l'amour''.

Ce ne sont pas seulement les "députés mous" qui font rager Papineau et Perrault. Les journaux ne sont pas à la hauteur des colères du chef, bien que la Minerve se livre à de fréquents accès de violence. Quant au Canadien, c'est "de l'eau et du lait" qui coulent dans ses colonnes. Hélas, pour contenter Perrault, il aurait fallu verser du vitriol dans l'encrier de Parent. Un jour que notre correspondant avait fait une charge à fond de train contre les gens de Québec, il écrit à Fabre:

Québec, 29 février, 1836.

"Je m'attends à une attaque du *Canadien* ce soir. Dites à Duvernay de ne pas faire le mou dans la réponse que je lui enverrai. Il est temps que ces poules mouillées ne nous mènent plus."

Quelques jours plus tôt, il avait écrit:

"Nous sommes indignés ici contre le Canadien qui se conduit très mal. Vraiment notre ami Parent aurait besoin d'être tancé de la belle manière pour agir de la sorte. Il fera suspecter ses motifs, ne fera rien de bon. Voilà ce qu'il gagnera".

Le reproche à Duvernay nous parait très injuste lorsque nous nous rappelons que vers le même temps les articles de la Minerve, à l'adresse des juges, valaient trois mois de prison à son propriétaire. Et la même observation est bien en situation à l'égard de Bédard, si souvent accusé de "mollesse". La mort héroïque de Perrault, en 1837, l'a empêché de voir le juge Bédard refuser de reconnaître la proclamation de la loi martiale, en accordant le privilège de l'habeas corpus à des prisonniers politiques et s'attirer, de ce chef, une suspension de ses fonctions.

A mesure que la colère de Papineau monte, celle de ses partisans baisse. L'audace agressive du chef les décourage et, à la session de 1836, Papineau, qui avait vu ses partisans voter les 92 Résolutions à la majorité, constate que leur zèle a fléchi.

23 février, 1836.

"Vous verrez par les procédés inclus dans quelle passe nous sommes. Avec une majorité précaire de 3, nous ne pouvons réussir, sans le secours Sec. I., 1913. 12.